



# RECOURS MUTATIONS 2018

## C'est le moment !

**Défendez vos intérêts, nous vous soutiendrons !**



Comme chaque année, vous êtes nombreux à avoir été lésés au mouvement général polyvalent de mutations.

ALTERNATIVE Police soutient les recours individuels sur les mutations mais aussi ceux sur les avancements.

Aujourd'hui, il faut agir en collectif et il est encore temps de rejoindre notre action de groupe !

**ENSEMBLE, PLUS FORTS POUR GAGNER !**

### MUTATIONS 2018 : VOUS AVEZ ETE LESES ?

Vous avez été lésés lors de la dernière CAPN du 02 juillet au titre du MG Polyvalent 2018 ?

#### Alors vous devez agir !

Le TG est paru le 19 juillet, vous avez donc 2 mois pour intervenir soit jusqu'au 19 septembre dernier délai !

### AGISSEZ DANS VOTRE PROPRE INTERET !

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez engager différentes actions :

- **Le recours gracieux** : rapport adressé sous couvert de la voie hiérarchique à Monsieur le DRCPN, Ministère de l'Intérieur, Immeuble Lumière, Place Beauvau, 75800 PARIS CEDEX 08
- **La saisine du médiateur de la Police nationale** par courrier à la même adresse que celle du DRCPN ou par mail à [mediateur-pn@interieur.gouv.fr](mailto:mediateur-pn@interieur.gouv.fr)
- **Le recours contentieux** en saisissant le Tribunal Administratif de Paris

**Rejoignez aussi notre action de groupe.**  
**Transmettez copie de votre rapport,**  
**courrier et/ ou recours à**  
**[classaction@alternativepn.fr](mailto:classaction@alternativepn.fr)**

Vous trouverez à la suite de ce tract, le modèle de recours gracieux à rédiger sous la forme d'un rapport.

### ACTION DE GROUPE

#### REJOIGNEZ NOTRE ACTION DE GROUPE !

- **Action de groupe** : action collective pour obtenir une indemnisation suite à un préjudice moral.
- **Notre action de groupe est une première en France** contre une administration.
- **Avant, pendant et même après l'ouverture de la procédure d'action de groupe, vous pouvez la rejoindre !**

Notre priorité :  
**Défendre vos intérêts**  
Notre devoir :  
**Vous informer**

## Modèle de rapport à établir

DRCPN  
Monsieur Gérard CLERISSI  
Directeur des ressources et des compétences  
de la Police Nationale  
Immeuble Lumière  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Objet : Recours gracieux en vue d'un réexamen de ma candidature au mouvement général de mutation  
XXXXX et d'une révision de la décision de la CAPN du XXXXXX

Références :

-instruction NOR : **METTRE LA REFERENCE DE LA NOTE**

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

J'ai effectué une demande de mutation pour les postes suivants .....au titre du mouvement général  
Polyvalent (**préciser l'année du mouvement**)

Mon positionnement sur le classement national consécutivement aux nombres de points acquis pour  
chaque fonctionnaires ayant émis vœux à mutation établit que : avec xxxx points j'occupe la xxxxx  
position pour le poste..... la xxxxxx position pour le poste ..... et la xxxxxx position pour le poste .....

Aussi, après la CAPN du XXXXXX, je n'ai pas été retenu(e) parmi les candidats pour les choix cités  
ci-dessus.

Il apparaît que des fonctionnaires plus jeunes administrativement, donc nommés stagiaires bien après  
ma propre date de nomination stagiaire le 00/00/0000 (critère essentiel pour le calcul de points) ont  
été retenus et mutés sur les villes que j'ai sollicitées pour le mouvement général polyvalent (**année**)  
bien que ces derniers aient cumulé moins de points que moi.

Pour mon vœu le poste.....les fonctionnaires dont je conteste la mutation sont :

- Nom, prénom, matricule et affectations
  - Nom, prénom, matricule et affectation
- Soit xxx fonctionnaires mutés.

*Répéter la même chose pour les autres postes*

En raison des éléments qui vous sont présentés, il apparaît clairement que le mouvement général  
polyvalent de mutations (**année**) n'a pas respecté les règles en matière de mutation.

Aussi, pour les mêmes choix de postes, pour une même demande, j'ai été écarté de la liste des mutés  
alors que mon positionnement m'est nettement plus favorable que ceux préalablement cités.  
Je précise que je ne suis plus soumis à l'obligation de fidélisation de 5 ans (ou 8 ans) sur le SGAMI de  
ma première affectation.

C'est pourquoi je sollicite de votre haute bienveillance un réexamen de ma demande de mutation afin  
de me rétablir dans mes droits et une révision de la décision suite à la CAPN du xxxxx, respectant les  
règles en matière de mutation conformément à l'instruction ministérielle **référence** et au droit à  
mutation fixé par le statut de la fonction publique.